

DELIBERATION CA013-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu l'arrêté n° 2022-120 du 3 juillet 2022 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET ;
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 06 mars 2023 ;

Objet de la délibération : Procès-verbal du CA du 28 septembre 2022

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 09 mars 2023, le quorum physique étant atteint, arrête :

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 28 septembre 2022 est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Didier BOUQUET
Signé le 14 mars 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 14 mars 2023

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'administration
28 septembre 2022

*Soumis à l'approbation
des membres du Conseil
d'administration*

Le Conseil d'administration s'est réuni le 28 septembre 2022, dans la salle du Conseil de la Présidence, sous la présidence de Monsieur Christian ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian	Présent
AKIN Yahya Pasa <i>FRANZONE Ignacio</i>	Présent
BAHRI Ekram <i>BODSON Maxime</i>	Absent
BARD Christine	Excusée, a donné procuration à Madame RICHARD
BARILLÉ Régis	Présent
BARREAU Mihaela	Présente
BERTÉ Violaine	Excusée, a donné procuration à Madame BARREAU
BORDET Laurent	Excusé, a donné procuration à Monsieur OGER, puis présent à 15h23
BOUVIER Lydie	Présente
BRICHET Régine	Absente
CERVERA Matteo <i>PERRITON Jade</i>	Absent
CHAUVET Clément	Excusé, a donné procuration à Madame VINAY
CHÉDOTELE Frédérique	Excusée, a donné procuration à Monsieur LEMAIRE
CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle	Excusée, a donné procuration à Madame BOUVIER
CHRISTOFOL Hervé	Présent
DANIEL Christophe	Présent
DESPINOSE DE LA CAILLERIE Guillaume <i>MUCCI Nicolas</i>	Présent
GAUMER Nathalie	Présente
HINDRÉ François	Présent
JARDINAUD Chloë <i>BION Lily</i>	Absente
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LELARGE Antoine	Absent
LEMAIRE Félicien	Présent
LOURTIS Michel-Jean	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO
MARION Roland <i>(suppléant : Roch BRANCOUR)</i>	Absent
NEBBULA Constance	Présente puis excusée à 16h03, a donné procuration à M. BORDET
OGER Thierry	Présent
PASQUINI Kyrian	Présent
REY Anne	Présente
RICHARD Isabelle	Présente
SEGRETAIN Claudie	Présente
TAÏBI Aude Nuscia	Excusée, a donné procuration à Madame GAUMER
TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès	Excusée, a donné procuration à Monsieur CHRISTOFOL
ULLERN Anouk	Excusée, a donné procuration à Monsieur HINDRÉ
VINAY Aubeline	présente
VINCENT Elsa	Excusée, a donné procuration à Madame REY

Membres invités de droit, présents :

Françoise PERES, cheffe de la DESUP, Rectorat de Nantes
Michel VERON, Directeur général adjoint

Membres invités par le Président, présents :

Nathalie DEBSKI, Vice-présidente Innovation et Pédagogie
Éric DELABAERE, Vice-président Politique ressources humaines et Dialogue social
Françoise GROLLEAU, Vice-présidente International
Christine MÉNARD, Directrice du SUIO-IP
Jean-René MORICE, Directeur de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et
Hospitalité
Éric PIERRE, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

Secrétariat de Séance :

- Cellule Institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

1. Informations	5
1.1 Alliance européenne EU Green	5
1.2 L'appel à projet Integraal	8
2. Approbation du procès-verbal du CA	11
2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 7 juillet 2022	11
3. Affaires générales et statutaires	11
3.1 Election du/de la premier.e Vice-Président.e en charge du Conseil d'administration	11
3.2 Election du/de la Vice-Président.e international et égalité	12
3.3 Election du bureau (comité de direction) de l'Université sur proposition du Président	13
3.4 Association à la COMUE Angers-Le Mans du CHU d'Angers et du CH du Mans – avis	13
4. Ressources Humaines	15
4.1 Campagne d'emploi des enseignants du second degré 2023 - vote	15
4.2 Campagne d'emploi des personnels BIATSS 2023 – vote.....	17
4.3 Revalorisation indemnitaire de la filière administrative AENES pour l'année 2022 – vote	20
5. Vie de l'Etablissement	21
5.2 lots attribués dans le cadre du jeu concours « Stranger Quest » - vote	21
6. Prospective et moyens	22
6.1 Cotisation 2022 France universités (ex CPU) - vote.....	22
7. Enseignement et conventions	22
7.1. Accord de consortium portant création du réseau des écoles universitaires de tourisme - vote	22
7.2 Création du D.U. « Du soin à l'accompagnement médicosocial dans les maladies rares neuro évolutives » - Vote.....	23
6. ANNEXE : Diaporama de la séance du 28 septembre 2022	24

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil d'administration à 14h34. À l'ouverture de la séance du 28 septembre 2022, qui se tient en salle du Conseil de la Présidence, 30 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 19 membres présents, 11 procurations).

En préambule de l'ouverture du Conseil d'administration, Monsieur ROBLÉDO précise qu'il était prévu d'aborder en point « Vie de l'établissement » la présentation de l'état d'avancement de la réflexion sur le futur contrat de site. Malheureusement, une coordination supplémentaire entre le Mans et la COMUE a été nécessaire. Il sera présenté en point d'information au CA du mois d'octobre.

1. Informations

1.1 Alliance européenne EU Green

Madame GROLLEAU explique que le projet d'Alliance européenne soumis au mois de mars, a été retenu fin juillet. Il y a 9 partenaires européens, dont l'université d'Angers. Madame GROLLEAU rappelle que le projet EU Green est financé par le programme ERASMUS plus. Il y avait deux appels à projets pour élargir les premières alliances labélisées. À la suite de l'initiative lancée par la Commission européenne en 2017, la mise en œuvre des labellisations a commencé fin 2018 puis les premières alliances ont été validées en 2019. Une quarantaine d'alliances sont déjà labellisées. L'université savait qu'il y aurait peu de lauréats pour de nouvelles alliances. Pour le 2e appel, le topic 2, 4 projets seulement ont été retenus sur 31 projets, dont celui de l'Université. Il s'agit d'un très bon résultat. Le rapport d'évaluation donne une excellente note avec 89 sur 100.

M. ROBLEDO précise que 89 est la note obtenue pour l'Université. Il s'agit du dernier dossier retenu. Cette note de 89 est bien au-delà de la moyenne des universités qui avaient été labellisées dans la première vague, moyenne située à 82. L'université peut se féliciter de faire partie des excellents candidats. Cet appel à projets fonctionne avec des notes éliminatoires. Les dossiers notés en dessous de 70 n'ont pas le droit de se soumettre. Un tiers des projets sont concernés, ce qui n'est pas négligeable. Mme GROLLEAU ajoute qu'il s'agit du consortium dont le budget attribué est le plus élevé : plus de 14 millions d'euros.

L'initiative de la Commission européenne poursuit plusieurs objectifs mais il s'agit en premier lieu de construire des nouveaux modèles d'université en Europe capables de promouvoir les valeurs européennes et ainsi de renforcer leur identité européenne. L'objectif est de progresser en termes de qualité, de performance et de réactivité, en travaillant ensemble quand bien même les partenaires proviennent de pays de cultures différentes. L'appel à projets se situant dans le cadre du programme Erasmus plus, l'Université financera des programmes de mobilité de formes diverses, virtuelles et physiques, afin d'atteindre les objectifs fixés.

Le projet porté par l'université est composé de 9 institutions, comme cela était recommandé. La répartition géographique des partenaires couvre quasiment toute l'Europe. Les 9 universités se ressemblent en termes de taille et de situation. Ce sont des universités dans des villes en périphérie de grandes capitales, de taille humaine, pluridisciplinaires et justifiant d'une forme d'excellence en recherche et en formation.

Le budget total est de plus de 14 millions d'euros, dont 1,6 millions pour l'Université d'Angers. L'alliance a été accompagnée par un cabinet financé par les 9 institutions. Il y a un an, l'Université signait un accord de coopération avec tous ces partenaires qui avaient été invités au Campus Day.

Ces partenaires sont situés en Espagne, Italie, France, Allemagne, Pologne, Portugal, Suède, Irlande et en Roumanie.

Concernant le partenaire irlandais, l'université de technologie de Carlow, qui fait partie de la coopération avec l'Université d'Angers, vient de fusionner au mois de mars avec Waterford, autre université de technologie qui, elle, fait partie du projet d'Alliance européenne de La Rochelle également retenu. L'université de Carlow a alors décidé de rester avec La Rochelle. Le consortium a très vite réagi et a trouvé un nouveau partenaire, l'UTA : Atlantic Technology University.

Le nom EU Green reflète la volonté de contribuer à une société plus équitable et à un avenir plus durable, traduisant le souhait d'une croissance durable, d'une éducation inclusive et d'une préoccupation de l'environnement. L'approche a été développée autour des objectifs de développement durable. Elle a été déclinée sur toutes les missions principales que sont l'enseignement, la recherche et l'innovation. Pour le côté français, 4 partenaires sont associés, la métropole d'Angers, l'INRAE, la Région pays de la Loire et la FAGE (La Fédération des associations générales étudiantes).

Il peut être noté que Angers, Parme, Wrocław et Gavles figurent parmi les 100 villes neutres pour le climat d'ici à 2030 retenues par l'UE.

Ces 100 villes, s'engagent à répondre à des appels à projets ensemble sur l'intérêt commun en lien avec l'environnement durable.

L'université a, en ce sens, mis en avant le projet de réduire son empreinte carbone et, de fait, l'a déjà réduit de 27% en 4 ans. L'université d'Evora est l'une des premières universités portugaises à avoir développé des cours sur les objectifs de développement durable. Extremadura est une université localisée dans une région qui accueille les plus grandes centrales d'énergie propre en Europe. Magdeburg a déjà créé des micro-certifications sur les objectifs de développement durable et l'université d'Oradea se trouve dans le classement UI GreenMetric (campus écoresponsable).

Nous retrouvons dans ce projet des objectifs inscrits dans le projet Integraal, notamment le développement de campus éco-responsables. L'Université pourra s'inspirer d'Oradea.

Mme GROLLEAU cite chacun des objectifs à long terme du projet EU GREEN (cf diapositive 10 du diaporama) et les leviers d'actions (cf. diapositive 11).

Le projet se décline en 9 workpackages, chacun d'eux étant piloté par l'un des 9 partenaires. Les évaluateurs ont apprécié le souci d'impliquer tous les établissements de la même façon, chaque workpackage ayant un leader, un co-leader et un comité de pilotage.

Mme GROLLEAU décrit chaque workpackage (cf diapositive 12). L'Université est en train de rédiger un document en français expliquant les différents éléments du dossier, la justification du partenariat, le contenu des workpackage, la gouvernance... Ce document sera certainement finalisé à la mi-octobre. Il va également servir à rencontrer les partenaires associés de l'Université, tel que la ville d'Angers, la Région Pays de la Loire. Mme GROLLEAU et M. ROBLEDO ont d'ailleurs déjà eu un échange avec le ministère qui a réservé 100 millions d'euros sur 10 ans au soutien des alliances européennes. C'est un effet levier important qui est apporté via l'ANR à ce type d'initiatives européennes.

M. ROBLEDO laisse la parole à Mme NEBBULA.

Mme NEBBULA indique que la collectivité soutient effectivement la candidature depuis le début. Une lettre de soutien au dossier de candidature a été rédigée.

De ce fait, en tant que soutien, la collectivité est un partenaire associé au consortium. Et les nouvelles récentes précisent que la Commission européenne doit interroger les partenaires associés au consortium. Au-delà de réaffirmer le soutien de l'agglomération, Mme NEBBULA pose la question de savoir si l'Université a un retour de la Commission européenne vis-à-vis des partenaires associés et, si oui, quel est le soutien attendu, quel rôle doit avoir Angers Loire Métropole. Elle demande s'il s'agit d'un soutien relatif aux techniques stratégiques, à la vision globale ou si le partenariat est abandonné.

Dans tous les cas Angers Loire métropole suit le dossier de près. En effet, il y a un fort lien avec la ville car Angers fait partie des 100 villes européennes climatiquement neutres et intelligentes.

M. ROBLEDO répond que, pour le moment, l'Université n'a pas de retour particulier de la Commission à ce sujet. Pour autant, l'Université remercie les partenaires qui ont été sollicités lors du montage du dossier et précise qu'il y aura un tour de table. L'établissement et l'Europe apportent chacun leur contribution ainsi que le ministère puis les collectivités. En revanche, l'université va sans doute, au titre d'EU GREEN, demander un financement en soutien à la recherche en particulier (WP piloté par l'UA). Les collectivités nous soutiennent déjà sur les allocations doctorales que ça soit l'agglomération ou la Région. Dans le cas d'EU GREEN, on attend un soutien supplémentaire et spécifique à la nature du projet.

Mme GROLLEAU explique qu'effectivement l'université prévoit de rencontrer, très prochainement, les collectivités mais que le projet a été retardé par le remplacement du partenaire irlandais. Elle rappelle que c'est un projet de stratégie commune à l'Europe. Les grandes lignes du projet ont été réalisées, des groupes de travail ont été définis, mais il reste un travail de définition des opérations et c'est ce qui doit être fait maintenant pour aller chercher les financements complémentaires. Mme GROLLEAU ajoute que l'Université se positionne sur la stratégie de spécialisation intelligente. Il faut réfléchir à des actions qui auront un impact et une efficacité sur le territoire.

Mme NEBBULA demande si cela veut dire qu'il y a un temps officiel de signature et de communication qui va être prévu.

Mme GROLLEAU lui indique que le kick off meeting représente le lancement officiel de l'Alliance. Il n'a pas encore eu lieu.

Quoi qu'il en soit, le rapport d'évaluation prévoit les financements par établissement, il n'est alors plus possible de négocier le financement.

Mme GROLLEAU en profite pour remercier la communauté, notamment la direction de l'international et CAP Europe, car ils sont nombreux à avoir participé à cet appel à projets.

M. AKIN demande sur quel workpackage l'Université sera leader.

M. ROBLEDO précise que l'Université sera co-leader sur le workpackage 8 (campus durable) et leader sur le workpackage 3 (recherche).

M. PASQUINI pose la question de savoir quelle est l'identité européenne, les valeurs communes européennes qui sont partagées par l'ensemble des institutions et qui seront défendues.

En effet, en faisant un tour des établissements et en regardant leurs frais d'inscription, M. PASQUINI observe que les valeurs portées par l'enseignement supérieur français, à savoir l'égalité et la défense d'études supérieures ouvertes à tous, ne sont pas partagées par tous. Le partenaire roumain présente par exemple des frais d'inscription 10 fois supérieurs aux nôtres et l'université de Gävle des frais d'inscription 100 fois plus élevés que les nôtres.

M. ROBLEDO explique qu'un long débat a eu lieu sur le sujet lorsque le consortium s'est réuni l'année dernière pour signer l'accord.

Les valeurs européennes ne sont pas les valeurs portées par chacune des universités, c'est un socle commun qui peut d'ailleurs dépasser la stricte frontière de l'Union européenne.

Ce sont des valeurs de démocratie, de reconnaissance de la différence de l'autre, des principes d'inclusion, de libertés académiques.

Le développement de la périphérie pour la périphérie est un axe distinctif du dossier déposé, c'est-à-dire des universités qui ne sont pas au sein de grands centres urbains et qui jouent un rôle fondamental dans le développement équilibré des territoires, entendus au sens de l'Europe, et qui permettent par ce biais de participer à un équilibre plus général.

C'est une dimension partagée par les établissements.

Aujourd'hui, des tensions existent dans certains pays, des remises en cause de l'intérêt de la construction européenne mais il y a un point d'honneur à faire en sorte que nos voisins ne soient pas suspectés de rivalité.

Il y a des modèles plus ou moins libéraux mais la crise sanitaire a démontré que la construction d'un espace européen a été une forme de protection.

Les droits d'inscription sont différents au sein des systèmes nationaux d'enseignement supérieur. Dans certains pays, effectivement, les droits d'inscription peuvent apparaître plus élevés qu'en France mais ils incluent par la suite la gratuité de services tel que le logement ou encore la restauration. Il n'est pas possible de s'arrêter à une comparaison brute de droits d'inscription qui peuvent refléter des réalités très différentes.

Mme GROLLEAU précise qu'il y a de nombreuses valeurs communes européennes, comme la liberté académique par exemple, et que l'éducation inclusive et l'accessibilité de tous dans l'enseignement supérieur a véritablement construit cette coopération.

Le consortium se caractérise par le fait que les 9 institutions soient des villes éloignées des capitales mais qui présentent encore un taux d'insertion dans l'enseignement supérieur moins important. Mme GROLLEAU précise que la Commission européenne ne souhaite financer que 60 alliances. Nous pouvons nous féliciter de faire partie déjà de l'une d'elles.

1.2 L'appel à projets Integraal

M. ROBLEDO rappelle que la réponse au deuxième dépôt de l'Université a été notifiée mi-juillet. Il s'agit du deuxième échec sur cet appel à projets, l'université s'étant positionnée sur la première et la deuxième vague.

M. ROBLEDO présente les résultats (cf. diaporama de séance en annexe).

Une troisième vague est ouverte jusqu'au 12 janvier 2023 au terme de laquelle seront distribués 180 millions d'euros. Sur ces 180 millions, une partie importante est distribuée aux établissements IDEX et ISITE. Il reste 65 millions d'euros à répartir pour les autres candidats dont fait partie l'Université.

Une réunion s'est tenue avec la DGESIP, la DGRI et la personne qui coordonne et organise cet appel à projets pour connaître l'avancée du dossier. Des appréciations positives se détachent, notamment le potentiel et la richesse de la coopération et de la collaboration entre les deux établissements par l'intermédiaire de la COMUE. Les propositions qui ont été faites sur la réponse à un certain nombre d'enjeux et de transitions ont été jugées pertinentes.

Ils insistent fortement sur l'intérêt de la collaboration des deux établissements mais la jeunesse administrative de la COMUE et son manque de maturité dans la réflexion sur la trajectoire de la collaboration Angers-Le Mans est un point négatif.

L'Université n'a, en effet, pas été assez explicite sur la cible à terme. Il n'est pas perceptible de voir ce qui permet d'aller vers une structuration du site.

Il a également été indiqué que les axes scientifiques retenus étaient trop importants et auraient gagné en pertinence s'ils avaient été resserrés. Les dossiers retenus n'ont en général qu'un thème proposé et non 4 différents.

Le jury a recommandé de concentrer les moyens sur un focus plus précis et de parier ensuite sur un effet d'exemple entraînant le reste du spectre d'activités de l'établissement.

Dans les recommandations, la première était effectivement de resserrer le spectre thématique et quelques éclaircissements ont été apportés sur la question du manque de maturité. La question a été de savoir si ce genre d'appel à projets exclut un portage par la

COMUE et privilégie un portage par l'établissement. Le jury a affirmé que ce n'était pas le sujet. Ce qu'il veut voir, c'est comment le travail d'ensemble transforme, même si les deux établissements restent totalement indépendants, à la fois les formations impactées et la recherche qui alimente le projet.

Actuellement, l'Université se pose la question de recandidater. La question est de savoir sur quel thème scientifique en particulier et comment insérer une trajectoire de la COMUE qui ne soit pas déconnectée de la trajectoire envisagée pour le site de manière générale. Il faudra être plus explicite et mettre en avant un aspect transformant, comme avec Pluripass, afin de montrer la plus-value de cette coopération.

Mme GROLLEAU précise qu'il y aura peu de lauréats sur la 3e vague et que 18 projets n'ont pas été retenus en vague 2. Ils vont potentiellement tous être soumis à nouveau.

Mme GROLLEAU a également retenu l'une des dernières phrases du rapport qui indique que la transformation doit mener à des choses indélébiles. Il ne doit pas y avoir donc de retour en arrière possible, une structuration doit avoir lieu.

M. ROBLEDO explique que la date butoir initialement fixée pour candidater à la vague 3 était au mois d'octobre, un laps de temps beaucoup trop court pour retravailler un dossier. La trajectoire que l'Université avait proposée se retrouve dans le contrat de site de la COMUE. L'objectif poursuivi à travers cet appel à projets continue donc d'être travaillé grâce à d'autres mécanismes.

L'Université a appris plus tard que la date butoir était repoussée à janvier 2023, ce qui laisse davantage de temps pour une réflexion, à la fois sur l'opportunité ou la pertinence d'une nouvelle réponse et sur la nature de la réponse que l'université pourrait faire.

M. CHRISTOFOL intervient en félicitant cette tentative mais indique qu'on atteint la limite du management culpabilisant par les appels à projets.

Dans le cadre de ce projet dit structurant, le ministère ne récompense que ceux qui fusionnent ou qui ont l'intention de le faire par un établissement expérimental par exemple.

En effet, dans aucun appel à projets il n'a été indiqué qu'il y avait obligation de fusionner. Cependant, on s'aperçoit que les dossiers retenus sont portés par des établissements ayant fusionné ou s'étant engagés dans cette perspective.

Les projets retenus se retrouvent, malgré tout, en difficulté financière car le coût de la fusion est considérable mais pas pris en compte par les budgets IDEX et ISITE qui financent la recherche.

De plus, les conditions de travail des personnels sont également très difficiles dans ces projets. M. CHRISTOFOL constate un très grand recul aussi au niveau de la démocratie universitaire.

Même si l'Université a besoin de financements pour faire avancer des projets, il considère la réponse au projet déposé comme étant un mal pour un bien.

Au regard des réponses qui sont faites, que ce soit en vague 1 ou en vague 2, il constate que le jury infantilise les établissements. Des remarques comme « manque de maturité » et « projets flous » concernant l'Université d'Angers ou l'Université du Mans lui font penser à une mascarade alors qu'elles n'ont pas de faibles résultats, la réussite de leurs étudiants et leurs performances en recherche en témoignent.

Il sait qu'effectivement ces candidatures suscitent la créativité et l'innovation mais il pense que le dispositif est à bout de souffle.

M. ROBLED0 insiste pour expliquer que ce n'est pas la maturité des établissements dont il s'agit mais de la maturité de la réflexion. La structure ne doit pas précéder le projet. Dans toutes les situations où l'on a créé une structure pour pouvoir être éligible à un appel à projets, cela n'a pas fonctionné.

En revanche, lorsque le projet est suffisamment riche, immanquablement se pose la question de la structure, de la gouvernance pour le porter. M. ROBLED0 est d'accord avec l'analyse de M. CHRISTOFOL, une marche forcée concernant un processus de rapprochement ou de collaboration ne fonctionne pas bien, voire échoue.

Pour autant, il ne faut pas exclure la perspective d'une collaboration qui évolue dans le temps. Pas une évolution subie mais active. Il ne faut pas que cette évolution soit faite au détriment d'un projet.

Tous ces éléments sont en réflexion avec la COMUE et le Mans pour une candidature à la 3^e vague.

M. CHRISTOFOL demande s'il est possible de rappeler les 4 axes qui ont été choisis, comment ont-ils été choisis, par qui, et quelles seraient les pistes d'amélioration envisagées si l'Université décidait de répondre à cette 3^e vague.

M. ROBLED0 rappelle qu'il y avait un axe sur le végétal, un axe sur la santé et les matériaux, un axe sur l'enfance et la jeunesse et un dernier sur l'acoustique. L'axe acoustique était porté par Le Mans, l'axe végétal par Angers. Ensuite, il y avait les matériaux sur lequel on a une diffusion dans le domaine de la santé. Pour finir, un axe nouveau sur les études consacrées à la jeunesse en lien avec une dimension risque qui est porté par l'Université du Mans. De l'extérieur, le lien scientifique entre eux n'est pas évident. Pour autant, ils étaient inscrits dans une perspective de réponse à des objectifs de développement durable définis par l'ONU.

La question est de savoir s'il faut être sur des axes nouveaux ou plutôt sur des axes à l'intersection de ce que l'on fait à la fois au Mans et à Angers.

Ce qui réduit le spectre à l'axe sur les matériaux car le végétal ne concerne qu'Angers et l'acoustique ne concerne que Le Mans. L'axe des matériaux peut donc être le focus sur lequel orienter la réponse, d'autant plus que l'Université mène des recherches sur les matériaux et l'université du Mans à un pôle de recherche et de formation en matériaux très puissant.

Pour la définition des actions, il faut reprendre le cahier des charges de l'appel à projets. Il fallait s'appuyer sur les objets d'excellence du site, c'est pour cette raison que ces 4 axes ont été portés. Ils font la diversité de notre communauté. Mais ce choix ne passe pas auprès du jury.

Mme GROLLEAU intervient pour dire que le premier projet était plutôt axé sur le lien entre master et doctorat. Le 2^e projet a été axé sur les transitions et la problématique du développement durable, notamment en axant la recherche sur ce volet. L'Université a conservé les sciences humaines et sociales parce que l'Université ne peut pas faire de transition au développement durable sans intégrer les sciences humaines et sociales. C'est de cette façon que l'Université a justifié ce choix qui n'a pas convaincu.

2. Approbation du procès-verbal du CA

2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 7 juillet 2022

L'approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 juillet 2022 est reportée au prochain Conseil d'Administration.

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Election du/de la premier.e Vice-Président.e en charge du Conseil d'administration

Monsieur ROBLEDO explique que Mme RICHARD a saisi l'opportunité d'une vacance de poste à la direction de l'EHESP, l'école des hautes études en santé publique à Rennes, pour y candidater et être retenue.

Il est ravi pour elle car la santé est son domaine. Il indique qu'il l'apprécie beaucoup, que c'est une personne avec qui il a eu plaisir de travailler, non seulement en tant que vice-présidente mais également en tant que directrice de l'UFR médecine puis doyenne de la Faculté de santé.

Monsieur ROBLEDO la remercie également du travail qu'elle a accompli durant son mandat et souligne sa capacité à aborder des sujets très complexes et très différents en même temps.

Il regrette son départ mais lui souhaite le succès dans ses nouvelles attributions. Il salue sa loyauté et la remercie de nouveau.

Monsieur ROBLEDO précise que Mme RICHARD doit démissionner de sa mission de première vice-présidente et de ses fonctions d'administratrice du Conseil d'administration.

Mme RICHARD remercie à son tour Monsieur ROBLEDO. Elle n'a pu résister à l'idée de candidater sur un poste alliant le domaine de la santé et l'enseignement supérieur. Mme RICHARD précise que l'EHESP est une école qui est sous la double tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et du ministère de la santé. Elle forme à la fois les fonctionnaires du secteur de la santé, hors professionnels de santé, de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière. Elle a une activité de formation master/doctorat dans le domaine de la santé publique. La question de l'articulation de la formation et de la recherche, de la formation des fonctionnaires dans le domaine de la santé publique est intéressante à travailler car c'est un enjeu pour le pays.

Elle ajoute que choisir, c'est toujours renoncer. Elle regrette déjà certaines choses. Son activité clinique, d'une part, l'Université d'Angers d'autre part. Arrivée en septembre 1998, elle y a passé beaucoup de temps et connaissait beaucoup de personnes.

Elle indique que les sujets de l'école ne sont pas entièrement distincts de ceux abordés à l'Université d'Angers. Il y aura très certainement des occasions de faire des choses conjointement. La mobilité permet de tisser des liens entre les établissements d'enseignement supérieur.

Elle remercie une nouvelle fois le Président pour le travail accompli dans l'efficacité, la bonne humeur et dans de bonnes conditions. Ces éléments ne sont pas toujours simples à concilier, il s'agit de la marque de fabrique de notre Président d'y arriver.

La rédaction de motions sur un coin de table avec M. CHRISTOFOL, la relecture des procès-verbaux avec l'équipe et la présentation des dossiers vont lui manquer.

Mme RICHARD confirme qu'elle démissionne de ses fonctions de vice-présidente à l'instant, et qu'elle démissionnera de ses fonctions d'administratrice au terme de la séance.

Monsieur ROBLÉDO propose que Madame GROLLEAU devienne première Vice-présidente en charge du Conseil d'administration. Elle connaît un certain nombre de dossiers sur lesquels l'Université est engagée et c'est quelqu'un qui a apporté des projets tels qu'EU GREEN ou Integraal, des sujets transversaux sur l'activité et la politique de l'établissement pour lesquels elle s'est fortement impliquée.

Monsieur ROBLÉDO est convaincu qu'elle possède toutes les compétences pour assurer cette mission de première Vice-présidente en charge du Conseil d'administration.

L'élection est acquise avec 25 voix pour et 5 abstentions.

3.2 Election du/de la Vice-Président.e international et égalité

Monsieur ROBLÉDO propose Madame PASSIRANI pour assumer les fonctions de Vice-présidente International en y ajoutant la mission égalité qui était précédemment dans les attributions de Mme RICHARD.

Monsieur ROBLÉDO explique qu'il a eu le plaisir de rencontrer Mme PASSIRANI quand il était lui-même Vice-président. Elle était partie prenante dans la commission égalité puis dans la gestation et la mise en œuvre du projet Pluripass au côté de Mme RICHARD.

Elle a également été mobilisée dans la dimension internationale, notamment sur la partie recherche pour les programmes qui ont été déployés dans son laboratoire.

Mme PASSIRANI remercie l'équipe de la gouvernance d'avoir pensé à elle pour cette mission et de lui accorder sa confiance. Elle est arrivée à l'université en 1998 où elle s'est d'abord consacrée à la recherche sur les micro et nano capsules dans le traitement du cancer, au sein du laboratoire MINT dirigé par Patrick Saulnier depuis 7 ans et auparavant par Jean-Pierre Benoit.

A travers ses recherches, elle a eu l'occasion de faire partie de nombreuses collaborations internationales, la dernière étant pour le projet COST, un projet européen qui implique plus de 30 pays et qui se termine le 30 septembre 2022. Ce projet avait 4 groupes de travail dont l'un était dirigé par Mme PASSIRANI. Ce groupe était spécialisé sur les nano médecines dans les traitements des cancers résistants. Elle a aussi eu l'occasion, dans le cadre de ce projet, de partir un an à Rome, ce qui lui a ouvert de nombreuses perspectives et fait découvrir beaucoup de choses.

Elle s'est également beaucoup occupée des échanges Erasmus au département de pharmacie. Il y avait une quinzaine de contrats avec des universités européennes où les étudiants partaient 3 à 6 mois pour un stage de laboratoire. Le contact avec ces laboratoires européens est toujours d'actualité et Mme PASSIRANI accueille chaque année un ou deux étudiants, particulièrement des étudiants italiens qui viennent de Naples ou de Turin.

Pour le versant égalité, elle participe à la commission égalité depuis sa création. A l'époque le responsable était Alexandre Piétrini. Elle a également observé la création de la cellule VDH (violence, discrimination et harcèlement) par les discussions initiées dans la commission égalité.

L'année dernière, elle était au CNA (le centre national d'appui) qui était dirigée par Donata Marra. Celle-ci avait été missionnée par le ministère. Il y avait des séminaires chaque semaine sur les questions des violences, ces séminaires étaient appliqués aux étudiants en santé mais cela concerne l'ensemble des étudiants.

Concernant le projet Pluripass, elle remercie Mme RICHARD de l'avoir intégrée à l'époque car cela lui a permis de connaître beaucoup de collègues à l'université et de voir comment est mené un projet d'une si grande importance.

L'élection de Madame PASSIRANI en qualité de Vice-présidente International et égalité est acquise avec 27 voix pour et 3 abstentions.

Pendant la durée du vote, Monsieur CHRISTOFOL a demandé la parole et il a indiqué que le ministère ne compenserait *a priori* pas l'augmentation du point d'indice pour les 6 derniers mois de l'année pour les universités. Il souhaitait savoir quel est l'impact pour l'Université. Il sait que l'Université a anticipé les économies d'énergie, mais il souhaite savoir si l'augmentation de la facture était aussi significative cette année.

Monsieur BOUQUET lui répond que, selon les informations que l'Université a en sa possession, le ministère ne compenserait pas en 2022 l'augmentation du point d'indice qui se chiffre à 2 millions d'euros pour l'Université d'Angers.

Pour le surcote de l'énergie, l'évaluation pour 2022 se porte à 500 000 euros.

2023 sera une année plus difficile. Il y a plusieurs possibilités. Soit le ministère compense partiellement, soit il y aura une autorisation de déficit et un prélèvement sur les dépenses de fonctionnement.

Dès 2022 l'université va présenter un budget en déficit, au moins pour la partie relative au point d'indice.

Monsieur ROBLEDON rebondit sur les propos de Monsieur BOUQUET et explique que, concernant la sobriété énergétique, les choses sont complexes. Le principe est qu'il n'y aura pas de télétravail imposé, ni d'enseignement à distance ou de fermetures au-delà de ce qu'il a été prévu.

La réflexion sur la consommation énergétique de l'Université concerne des plans de vacances imposés avec fermeture de bâtiments sans perturbation des activités. Dans les 500 000 euros de surcote indiqués par M. BOUQUET, la dépense la plus forte est celle de l'électricité.

Il a été envisagé de reculer la date de mise en place du chauffage mais le résultat escompté n'étant pas là, cela n'a pas été fait. Cependant, il a été demandé de baisser le chauffage d'un degré, et non de passer à 19°C, chose faite par l'Université. La campagne des écogestes est également relancée.

3.3 Election du bureau (comité de direction) de l'Université sur proposition du Président

Monsieur ROBLEDON explique qu'un dernier scrutin doit avoir lieu.

Il s'agit de l'élection des membres du Bureau, dit comité de direction.

L'élection est acquise avec 23 voix pour, 2 contre et 4 absents.

3.4 Association à la COMUE Angers-Le Mans du CHU d'Angers et du CH du Mans – avis

Monsieur ROBLEDON rappelle que le processus de cette association s'achèvera avec un vote du Conseil d'Administration de la COMUE mais les établissements fondateurs sont

consultés sur l'opportunité de l'association. Le vote est formel mais la discussion est ouverte sur le principe de la construction de la COMUE.

Dès le début, les centres hospitaliers ont été associés à la réflexion, à l'identification d'un certain nombre de sujets pour lesquels ils pouvaient être partenaires.

L'Université n'a pas souhaité qu'ils soient fondateurs mais plutôt parties prenantes du travail collectif, ce qui est déjà le cas sur de nombreux dossiers. Pluripass en est un exemple pour la formation des étudiants après la première année dans les métiers de la santé.

Une convention, institutionnelle, d'association entre l'Université et le CHU existe, ainsi qu'une convention-cadre entre l'Université Le Mans et le CHM.

Un travail extrêmement fin et d'importance est réalisé sur le projet de territoire universitaire de santé (TUS) pour lequel les universités et les centres hospitaliers sont parties prenantes, ou encore dans les projets santé et activités Sarthe Anjou Mayenne (SAM).

L'appel à projets lancé conjointement par les universités d'Angers et du Mans avec le CHU, le CHM et le centre hospitalier de Laval pour financer des appels à projets croisés qui mobilisent à chaque fois des équipes mixtes de ces différents établissements.

Les centres hospitaliers feront partie du conseil des membres de la COMUE. Ils sont déjà membres invités au Conseil d'administration et au Sénat académique. Ils seront parties prenantes au pôle qui coordonnera les activités avec les différents partenaires.

M. AKIN pose une question sur l'augmentation du nombre d'étudiants en médecine et l'idée d'ouvrir de nouvelles filières en santé dans différentes villes. Il cite ensuite l'exemple d'Orléans, où le centre hospitalier devient un CHU, et rappelle les prédispositions du CH du Mans pour devenir un CHU. M. AKIN souhaite savoir si cette association entérine une perspective d'ouverture.

M. ROBLEDO souligne que la question de l'évolution du centre hospitalier du Mans en CHU n'est pas d'actualité.

Une coordination assez fine des choses avec le CHU d'Angers, par des conventions qui existent déjà avec le centre hospitalier du Mans, le centre hospitalier de Laval ou encore le centre hospitalier de Cholet, est aujourd'hui développée. Ce réseau de centres hospitaliers devient finalement des lieux de formation pour les internes, avec le financement de nouveaux postes de chefs de clinique par des subventions des collectivités. Cette organisation, et tout le travail réalisé dans le cadre de la COMUE, participent à une dynamique qui n'oblige pas que l'on aille vers une transformation du centre hospitalier du Mans en CHU.

Il est demandé pour quelles raisons cette association du CHU et du CH du Mans n'a pas été proposé comme un axe du projet intregaal.

M. ROBLEDO explique que c'est une réflexion que l'université a eue mais qui n'a pas été poussée. La principale explication c'est sur quoi ? quel est l'objet d'excellence qui peut être mis en avant ? Sur les appels à projets précédents il n'y en avait pas. Dans cet esprit d'excellence, il y a bien des projets de recherche dans le cadre de SAM. Ce sont des appels à projets qui sont aujourd'hui à l'état de pré projets scientifiques, c'est à dire que ce sont des projets qui ont été financés car ils ne le seraient pas dans le cadre de projets ANR. Ce sont des projets qui sont à des degrés de maturité trop précoces, ce que ne finance pas l'ANR.

Pour autant, M. ROBLEDO insiste sur le fait que cette association est bien portée et cofinancée par les différents établissements même si elle ne figure pas au sein du projet Intégraal. C'est d'ailleurs un des dossiers que l'université a intégré dans le dialogue stratégique et de gestion avec le ministère.

M. CHRISTOFOL indique qu'il ne se prononcera pas pour l'association car il n'était pas favorable à la COMUE expérimentale.

Un avis favorable concernant l'association à la COMUE Angers-Le Mans du CHU d'Angers et du CH du Mans est adopté avec 26 voix pour et 4 abstentions.

4. Ressources Humaines

4.1 Campagne d'emploi des enseignants du second degré 2023 - vote

Monsieur DELABAERE explique que la campagne d'emploi 2023 est présentée en deux phases. Une première phase doit impérativement être présentée dès septembre pour l'ouverture des concours des ESAS (enseignants du second degré titulaires affectés dans l'enseignement supérieur) et pour la mise en place des concours des BIATSS titulaires. Une deuxième phase concernera les enseignants chercheurs et sera présentée lors du Conseil d'administration d'octobre (Cf. diapositives).

C'est une campagne assez active avec différents items politiques, dont un item porté par l'appui à la formation. 8 postes d'enseignants du 2nd degré titulaires sont libérés, ce qui est important comparé aux années précédentes, par suite de départs à la retraite et d'une mise en disponibilité. La mise en disponibilité concerne un agent qui libère son poste pour ensuite réintégrer l'Université par une mutation obligatoire du fait de sa réussite à l'agrégation. Les concours sont fléchés sur les postes libérés. Il n'y a pas eu de mouvements entre les composantes. Il peut y avoir éventuellement des mouvements au niveau des disciplines visées.

Au niveau des créations de postes, le nombre est supérieur à celui des années précédentes et, de nouveau, ces créations sont portées par l'appui à la formation. Il y a un poste créé en droit-éco-gestion sur la discipline lettres modernes. Deux postes au niveau de l'IUT en économie et gestion. Il s'agit à la fois de postes en relation avec la création du BUT GACO, en lien avec les ressources apportées par la mise en place de cette formation, mais également avec la politique de l'IUT de développement de l'alternance et des ressources propres associées. Un poste est créé au niveau du SUAPS, en éducation physique et sportive. Depuis longtemps, le SUAPS fonctionne avec un nombre restreint de collègues titulaires pour environ 80 vacataires, ce qui est très lourd à gérer et le devient de plus en plus chaque année pour le directeur de ce service commun. Avec l'augmentation de la participation des étudiants et des personnels aux activités du SUAPS, ce poste est donc le bienvenu.

La campagne d'emploi pour les enseignants du 2nd degré titulaires a été présentée en Comité technique. Elle a été approuvée avec 5 voix pour et 2 abstentions. Il y a une explication de vote sur les 2 abstentions. Ces deux collègues souhaitaient une présentation globale, à la fois des enseignants et des enseignants chercheurs. N'ayant pas cette vue globale, ils ont préféré s'abstenir.

M. ROBLEDO énonce qu'au départ, une diapositive précisait les lignes politiques qui gouvernaient cette campagne d'emploi.

L'année dernière, l'Université avait obtenu un financement supplémentaire du ministère de 2 millions d'euros permettant un certain nombre de créations de postes. Cette année, sur cette même ligne, l'accompagnement reçu via la notification intermédiaire est de 800 000 euros.

C'est proportionnel à l'enveloppe globale qui a été utilisée cette année pour cette ligne budgétaire. Globalement, elle était divisée par 2 mais l'Université a décidé, pour cet accompagnement particulier, de créer un certain nombre de postes.

Parmi eux, pour les PRAG, 2 des 4 postes créés ont été pris sur cette enveloppe.

Les 2 postes de l'IUT sont financés par les ressources propres que dégage l'apprentissage.

Il y a également des créations *ex nihilo* qui concernent les BIATSS et des créations sur les postes d'enseignants-chercheurs dont la campagne sera présentée en octobre.

La première ligne directrice de ces propositions est le soutien aux formations pour les postes de PRAG, d'enseignants, d'enseignants-chercheurs ou de BIATSS.

Lorsqu'on ouvre des postes d'enseignants-chercheurs, cela soutient aussi l'activité de recherche. L'Université a été sensible à la création de postes par recalibrage afin de tenir compte de l'évolution des métiers et parfois des compétences associées, notamment pour les postes BIATSS. En effet, une technicité apparaît aujourd'hui sur un certain nombre de sujets auquel il faut faire face.

Cette campagne d'emploi témoigne en outre d'une volonté de déprécarisation. Cela s'illustre avec l'ouverture de postes pour certaines BAP, de titulaires sans concours, notamment pour les catégories C, et avec l'accompagnement du financement de supports de postes dans des unités de recherche. Ce financement était particulièrement important dans les unités où il y avait des ingénieurs de recherche dont le financement externe s'arrêtait. Si personne ne prenait le relais, ces unités pouvaient fermer.

C'est dans ce cadre que les postes, notamment sur le soutien à la recherche, ont été créés.

Comme l'année dernière, l'Université était prête à créer des postes de titulaires pour continuer à accompagner cette dynamique recherche. Cependant, les personnes actuellement en poste donnent totale satisfaction. Il a été préféré d'opter pour la CDIisation plutôt que d'opter pour l'ouverture d'un concours.

Monsieur DANIEL pose une question relative au collègue promu agrégé. Il demande si ce collègue peut, s'il le souhaite, candidater à nouveau sur le poste qu'il libère.

Monsieur DELABAERE lui indique qu'à partir du moment où le poste est libéré, il peut recandidater.

La campagne d'emploi des enseignants du second degré pour l'année 2023 est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Pour information, M. ROBLEDO explique que les postes de contractuels qui ne sont pas votés dans la campagne d'emploi *stricto sensu* présentée au Conseil d'Administration, sont ensuite intégrés dans le budget de l'année prochaine. Il y a différentes raisons pour lesquelles on a des postes de contractuels du 2nd degré. Très souvent, cela est lié à des financements externes, comme Thélème par exemple, parfois à des vacances de postes sur lesquels il y a eu davantage de contractuels que de titulaires et ensuite ce sont des nouveaux contrats. 36 nouveaux contrats ce n'est pas 36 nouvelles personnes, les

prolongations sont également indiquées sous cet intitulé. Dans Thélème, une personne a été recrutée ou encore dans le Réseau des Écoles Universitaires de Tourisme (REUT) où c'est un financement particulier que l'Université a obtenu du ministère sur 2 ans. Ce financement est très élevé et c'est ce qui permet le recrutement d'une nouvelle personne. M. ROBLED0 profite de cette incidence pour indiquer la stratégie dans laquelle ces postes sont créés et de quelle manière l'Université peut envisager, plus tard, un atterrissage. Il y a des postes de 2nd degré, mais aussi des postes d'ECER que l'on retrouvera dans la campagne des enseignants chercheurs. C'est pour cette raison que l'Université n'a pas créé de postes pour l'ESTHUA, l'idée étant de mettre ces créations en sommeil jusqu'à l'obtention du financement non pérenne consolidé, dégagé par le développement de l'alternance prévu dans le REUT. M. ROBLED0 précise que les projets arriveront à terme. Les enseignants-chercheurs recrutés sur des contrats liés à des appels à projets seront recrutés par l'obtention de ce financement non pérenne.

4.2 Campagne d'emploi des personnels BIATSS 2023 – vote

M. DELABAERE reprend les propos de M. ROBLED0 et explique que, sur la partie BIATSS, l'Université a une ligne politique d'appui particulier au niveau BIATSS. Elle concerne les fonctions techniques et la prise en compte de l'ensemble des montées en compétences observées au niveau de l'établissement, dans les services et les composantes. Elle est complétée au niveau national par ce que l'on appelle les repyramidages LPR.

L'université prévoit 19 postes au même niveau en 2023 ce qui, de nouveau, est supérieur aux années précédentes.

Les ressources développées par l'établissement se traduisent effectivement par des recrutements voulus par la gouvernance et Monsieur ROBLED0 en particulier. Sur ces 19 postes, 8 postes le sont en catégorie A.

Une question s'est posée en Comité technique concernant les motivations de vacances de poste. Il peut s'agir d'une manipulation technique RH d'utilisation d'un support non utilisé pour activer un recrutement.

Par exemple, au niveau de la DAV, le poste répond à un besoin prégnant d'un pilotage fort et la nécessité d'un recrutement. Le poste d'IGR utilisé à cette fin avait été neutralisé pour une personne qui était contractuelle et qui a été CDIisée, libérant donc ce support qu'on utilise.

M. DELABAERE poursuit par d'autres exemples

Au niveau de la DRH, une collègue mute et libère donc le poste.

Au niveau de l'ESTHUA, l'Université a une collègue qui part bientôt à la retraite.

Au niveau de la DAF, c'est un poste d'acheteur senior patrimoine qui se libère et que l'on remplace. Ce service est en tension car les besoins sont importants mais il est difficile de recruter sur ce type de postes très recherchés. Les compétences sont longues à développer, il faut souvent un an ou deux avant que la personne recrutée soit formée.

Une mention pour le poste à la Faculté de droit, économie et gestion. Ce poste d'ASI mis au concours est en relation avec un ensemble de réflexions sur le renforcement du pôle de gestion administrative de la recherche de cette faculté.

En catégorie B, l'université dispose de 8 postes. Au niveau de la DAF par exemple, c'est de nouveau un ensemble de recrutements dont un parce que le concours a été infructueux. La personne qui a réussi le concours a rejoint un autre établissement. Ceci illustre de nouveau la tension sur certains postes

Enfin, il y a 3 postes de catégorie C. Ces 3 postes fléchés proviennent de la BAP G, maintenance et logistique. Sont visées des personnes souhaitant intégrer la fonction publique à ce niveau de compétences et qui pourraient être intéressées.

On a également 4 créations, un nombre haut comparé aux campagnes emplois précédentes.

Le premier est un poste à la DPS, au niveau IGR. Cette création est en relation avec la spécificité et la prise en compte des compétences associées à ce poste.

En lettres, langues et sciences humaines, un poste au niveau IGE est créé dans la continuité du renforcement du pôle scolarité de la Faculté LLSH.

Au niveau du SCDA, un poste d'IGE est créé en relation avec la politique menée par l'Université, mais également au niveau national et en lien avec la forte évolution des métiers dans ce domaine et le nécessaire accompagnement des personnels du SCDA.

Enfin en droit économie et gestion, un poste en catégorie B, rattaché à la BAP J, est créé en lien avec le développement du pôle de gestion administrative de la recherche.

Un repyramidage est enfin réalisé. Au niveau de la DRH, un poste s'est libéré par le biais d'un détachement promotionnel d'un personnel de catégorie C. Il est proposé un repyramidage en catégorie B, en BAP J.

M. ROBLEDO résume ensuite le bilan de la campagne d'emplois (diapositives 40 et 41 du diaporama en annexe). 24 postes créés cette année avec une répartition plus importante dans les directions que dans les composantes, à l'inverse de l'année précédente. Le Comité technique s'est prononcé dessus avec 4 voix pour, 1 abstention et 3 oppositions.

M. DELABAERE explique que les 3 oppositions ont été justifiées par le fait que, malgré l'effort apporté à l'ensemble des mises en concours de ces postes de BIATSS titulaires, il n'y a pas assez d'ouvertures au concours par comparaison avec l'ensemble des offres de postes en contractuels.

L'Université va par ailleurs continuer une politique de déprécarisation avec la CDIisation d'un certain nombre de postes actuellement en CDD sur des missions pérennes.

La campagne d'emploi des personnels BIATSS pour l'année 2023 est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Pour information, M. DELABAERE développe la situation des postes contractuels. 39 créations de postes de contractuels ou de contrats d'apprentissage.

Ces créations de postes contractuels sont liées à des financements qui ne sont pas pérennes. Des financements ont par exemple été obtenus pour le réseau des écoles universitaires de tourisme. Parmi ces 39 créations, 8 sont des postes sur financement établissement pour répondre à de nouveaux besoins ou des accroissements d'activité.

Le premier est ainsi en relation avec la mise en place d'OSCAR au niveau de la DRIED, le second est pour le poste de « chief Data Officer » à la DDN et le troisième est un poste à la DPIL, un poste où le recrutement est difficile. Ce poste est de niveau A2, IGE chargé d'opération immobilière.

3 postes sur ressources propres des composantes ou des services : le premier poste est un poste de qualicien porté par l'IAE en co-financement avec le SCAFOP.

Un poste d'ASI est dédié à l'accompagnement des chaires et leur développement avec un co-financement de l'ESTHUA, de l'IAE et de la Faculté DEG et, enfin, un poste de gestionnaire au niveau du SCAFOP.

L'Université développe le volet apprentissage. L'année passée 8 postes étaient créés, 14 postes sont projetés pour cette année, dont un qui empiète légèrement sur 2022. Ces contrats d'apprentissage répondent à deux objectifs : être maître d'apprentissage et donc former les apprentis, et à long terme garder ces apprentis pour des métiers en tension comme le poste d'ingénieur fluide à la DPIL.

M. ROBLEDO complète en indiquant que l'Université développe beaucoup de formations par apprentissage et il est ravi de constater que des partenaires accueillent les étudiants sous ce format. Il est naturel que l'Université participe au développement de l'apprentissage et offre des postes d'apprentis à des étudiants, soit de notre structure, soit d'une autre structure. L'université forme aussi par la pratique.

M. AKIN demande si ces apprentis proviennent prioritairement de l'UA, ce qu'infirmes M. ROBLEDO. Ce dernier précise que l'Université peut cependant recruter l'un de ses étudiants en apprentissage.

M. CHRISTOFOL demande si l'Université bénéficie des 8000 euros. M. ROBLEDO lui répond que tel était le cas au départ mais que la situation a changé.

M. CHRISTOFOL pose une nouvelle question sur le poste de « chief data officer » qui lui semble être un poste pérenne mais qui est malgré tout recruté en CDD.

M. DELABAERE explique que c'est un poste récent dans le domaine du management général des données, en particulier pour les questions relatives au RGPD et à la sécurisation des données. C'est un poste dont a besoin la DDN mais qu'il faut encore tester pour avoir une fiche de poste plus précise. Cela explique le recrutement, pour le moment, sur un poste de contractuel. C'est un poste que l'on ne connaissait pas il y a 5 ans et qui émerge fortement. M. DELABAERE ajoute que ce sont des personnes qui sont extrêmement rares sur le marché et que tout le monde cherche à recruter. Il s'agit donc d'un poste pour lequel l'Université n'est pas sûre d'être en moyen de recruter quelqu'un sur concours. Malheureusement, M. BOUQUET remarque que la grille des fonctionnaires n'attire pas.

Il est demandé quels sont les niveaux des postes en apprentissage, particulièrement celui en production végétale pour le jardin botanique.

M. BOUQUET répond que les postes peuvent être ouverts au niveau CAP, BTS, DUT jusqu'au niveau Master.

M. ROBLEDO précise que le poste d'apprenti évoqué n'est pas un niveau Master, mais un niveau CAP.

Il est alors demandé le niveau d'un apprenti ingénieur fluide.

M. DELABAERE indique que c'est, comme l'indique son nom, un poste d'ingénieur. L'objectif étant de répondre aux besoins de l'Université d'un recrutement sur ce poste, une pérennisation du poste est prévue à la fin du cursus. Les situations restent très variables d'un apprentissage à l'autre.

Pour donner un exemple, un apprenti technicien réseau a été recruté au service réseau de la DDN. Cet apprenti était connu indirectement de la DDN car il travaillait sur l'antenne de Saumur au pôle informatique. Il a une formation de bac +2 en informatique et a été inscrit dans une licence professionnelle à l'IUT. Pendant un an, il va travailler avec la DDN tout en

suyant sa formation à l'IUT. Il a démissionné de ses fonctions à Saumur pour suivre cette formation.

M. ROBLEDO précise que, pour les situations de contractuels sur financement, un certain nombre sont liées au réseau des écoles universitaires de tourisme. Concernant les deux CDIisations, les postes existants dans des laboratoires ou des plateformes étaient, auparavant, financés par des projets européens, des financements externes particuliers qui se sont arrêtés. La compétence étant incontournable pour la continuité de l'activité, c'est l'établissement qui prend le relais. L'objectif étant de conserver les personnes compétentes, un CDI leur est proposé.

M. ROBLEDO explique qu'en cas de renouvellement, de CDIisation ou de recrutement sur un poste vacant, un mouvement se crée et explique le nombre total de 214. Ce ne sont pas 214 nouvelles personnes qui sont recrutées pour l'année prochaine. Ce sont beaucoup de prolongations, des CDIisations, des créations, des nouveaux contrats.

M. DELABAERE précise que les 53 nouveaux contrats ne signifient pas 53 nouvelles personnes. Il peut s'agir de la suppression d'un poste qui glisse sur un nouveau contrat avec des finalités différentes, c'est ce qui se passe régulièrement sur des contrats de recherche par exemple.

4.3 Revalorisation indemnitaire de la filière administrative AENES pour l'année 2022 – vote

M. DELABAERE indique que le sujet a été discuté au mois de juillet en Conseil d'administration où les membres du conseil avaient voté les lignes directrices de gestion indemnitaires dans différents cadres, liées par exemple à la LPR qui induit une projection d'évolution indemnitaire sur 2022-2027 pour le corps des ITRF. La filière des AENES, majoritairement affectée à l'éducation nationale mais non négligeable à l'université, était absente dans la LPR. Par principe d'égalité, l'Université avait défini des trajectoires prospectives de façon cohérente par rapport à l'ensemble des filières.

Dans le cadre général des revalorisations indemnitaires des personnels BIATSS titulaires, après la revalorisation des corps des filières bibliothèque en 2021 et du corps des ITRF, le ministère a accompagné certains corps plutôt que d'autres. L'éducation nationale a débloqué une enveloppe pour accompagner la convergence indemnitaire du corps de la filière AENES. L'Université a appris cet accompagnement en juillet par le MESR.

En pratique, les discussions se sont déroulées de la manière suivante : l'éducation nationale a décidé d'augmenter le régime indemnitaire des AENES dans son ensemble mais les personnels sous tutelle du MESR ont été oubliés dans leur réflexion. La DGRH a constaté que cela créait certaines difficultés pour les établissements en termes de dialogue social. Un personnel AENES en poste à l'éducation nationale avait une indemnité supérieure à celle donnée à l'université. La balance a été rétablie à ce niveau.

L'enveloppe prévoit une revalorisation des bases indemnitaires des corps concernés. L'Université s'est basée, par anticipation, sur les lignes directrices de gestion indemnitaires du personnel BIATSS. Pour concrétiser cette revalorisation en 2022, il a été décidé de majorer l'IFSE des agents sur le seul mois de paye de novembre 2022 de plus de 200 euros bruts pour les catégories C ; 400 euros brut pour les catégories B et 600 euros bruts pour les catégories A pour une quotité de travail à temps plein.

Le Comité technique a rendu un avis favorable à l'unanimité.

M. BOUQUET ajoute qu'il s'agit d'éviter le décrochage de la filière par rapport au personnel du ministère de l'éducation nationale et donc un déficit d'attractivité des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. CHRISTOFOL signale une problématique équivalente à propos des enseignants du second degré détachés dans le supérieur puisque, depuis la mise en place du RIPEC, il y a un décrochage entre la prime d'enseignement supérieur (PES) et la composante C1 du RIPEC. Un sujet émerge au ministère de l'éducation nationale sur les agrégés et les primes avec une enveloppe d'un milliard d'euros. M. CHRISTOFOL pense qu'il faudra être attentif dans le supérieur pour que les personnels qui y sont affectés ne se sentent pas oubliés.

La revalorisation indemnitaire de la filière administrative AENES pour l'année 2022 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

5. Vie de l'Etablissement

5.2 lots attribués dans le cadre du jeu concours « Stranger Quest » - vote

M. BORDET expose la genèse du jeu. La vie des campus a été sollicitée par 3 enseignants-chercheurs de Polytech Angers ayant développé un jeu en ligne basé sur des énigmes. Ce jeu ressemble au jeu de la chouette d'or, une énigme permettant de découvrir une partie de la solution qui amène à une autre énigme et ainsi de suite.

Ce jeu a été testé il y a 2 ans auprès des étudiants de Polytech, avec un succès intéressant puisqu'il y a eu 250 participants. C'est pourquoi les 3 enseignants chercheurs de Polytech ont souhaité proposer ce jeu à l'échelle de l'établissement cette année.

C'est une opération unique en son genre, qui ne s'est jamais véritablement fait ailleurs. C'est un jeu qui est ouvert à la fois aux étudiants et au personnel de l'Université et qui peut se jouer en équipe ou individuellement.

Il débute le lundi 3 octobre 2022 à 9h. Il n'y a pas de date de fin officielle puisque la date de fin sera la date à laquelle la dernière énigme sera trouvée. Une date butoir a malgré tout été définie. Elle se situera autour du 25 mars 2023.

Pour rendre ce jeu attractif auprès de la communauté, les collègues aimeraient que l'on soit environ 2000/2500 participants. Au regard de l'ampleur du projet, il a été décidé de proposer des cadeaux, des lots en jeu : un vélo électrique et une série de trottinettes électriques accompagnées des équipements de sécurité.

M. BOUQUET demande s'il y a un règlement du jeu.

M. BORDET lui répond qu'il est accessible sur la plateforme de jeu. L'inscription est conditionnée par la lecture du règlement du jeu.

M. BOUQUET suppose que certaines personnes ne peuvent pas participer.

M. BORDET explique que ce sont les personnes qui font partie du jury. Ces personnes resteront anonymes pour ne pas influencer les joueurs car ils connaissent les énigmes.

Il est demandé si ce sont les mêmes questions que le programme de stranger quest et s'il est prévu d'éviter d'avoir un cumul de lots au profit d'une même personne qui arriverait à passer les différentes étapes.

M. BORDET indique que ce ne sont pas les mêmes questions et que les lots secondaires sont attribués aux énigmes intermédiaires.

M. ROBLEDO intervient et explique que ce point est mis à l'ordre du jour du CA parce que la valeur du premier lot dépasse le montant de sa délégation de signature.

M. BORDET encourage les membres de l'assemblée à jouer.

Le premier prix remis au gagnant du concours Stranger quest, à savoir un vélo électrique d'une valeur minimum de 2000 euros, est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

6. Prospective et moyens

6.1 Cotisation 2022 France universités (ex CPU) - vote

M. ROBLEDO précise que le montant de la cotisation reste inchangé par rapport aux années précédentes. Ce montant s'élève à 20 000€.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

7. Enseignement et conventions

7.1. Accord de consortium portant création du réseau des écoles universitaires de tourisme - vote

M. MORICE présente l'accord de consortium mis en place avec 6 universités. La signature est envisagée d'ici la mi-octobre. Cet accord est une première étape dans le développement du réseau. La finalité est de créer, à terme, une structure plus aboutie.

Pour le moment, l'organisation est relativement souple. Elle permet essentiellement de travailler ensemble et de gérer les budgets.

M. MORICE rappelle que le budget est de 4 millions d'euros pour 2022 et 4 millions d'euros pour 2023 avec une répartition des missions par université.

C'est l'Université d'Angers (ESTHUA) qui assure la coordination et l'animation de ce consortium.

Il y a ensuite les Universités Côte d'Azur (ITCA), Gustave Eiffel (IFIS), Paris 1 Panthéon-Sorbonne (IREST), Savoie Mont-Blanc (IAE) et Toulouse Jean Jaurès (ISTHIA).

L'idée étant de pouvoir avancer et de réunir l'ensemble de celles-ci afin de lancer officiellement le réseau à travers une conférence de presse dans le courant du mois de novembre, en fonction de l'agenda de la ministre et de la DGFIP. En termes de fonctionnement, le consortium définit la gouvernance de ce réseau. Cette gouvernance présente 3 instances : le Comité Stratégique (COSTRA), le Comité de pilotage opérationnel (COPIL) et les 6 Comités techniques constitués en groupes de travail thématiques. Les universités portent et co-pilotent parfois ces groupes de travail, mais sont également associés, dans le cadre du secteur du tourisme, des institutionnels et des acteurs comme le GIS études touristiques ou des organisations comme Atout France ou la CFET (Conférence des Formations d'Excellence au Tourisme). Dans la dynamique du plan de relance, il est souhaité apporter des réponses claires aux professionnels du tourisme.

M. MORICE présente ensuite les différents groupes de travail (cf. diapositive 55 du diaporama) et les différents articles du consortium (cf. diapositive 56 du diaporama).

M. MORICE précise que l'article 12 présente le budget et que, tout à fait normalement et légitimant, le ministère demande déjà des indicateurs sur l'utilisation de ces finances.

Les articles 14 et 15 quant à eux définissent la participation des établissements à ce consortium. A terme, la dynamique est d'étoffer ce réseau et d'intégrer de nouveaux établissements.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

M. ROBLEDO ajoute que le sujet est intéressant à double titre. Non seulement, le tourisme est un sujet qui parle à l'Université d'Angers mais aussi la façon particulière dont se structure le projet est intéressante.

La formation de celui-ci peut être mis en parallèle avec celle d'un PEPR (programmes et équipements prioritaires de recherche). Il y a une volonté politique de développer le tourisme. Angers est compétent sur le domaine, c'est donc vers l'Université que l'on se tourne pour réfléchir à son développement. C'est de cette façon que fonctionne les PEPR. Souvent c'est le CNRS, l'INRIA ou l'INRAE qui sont sollicités, et qui ont pour mission de mettre en place une règle du jeu accompagnée financièrement. Ce n'est donc pas une mise en concurrence, c'est l'inverse. Il y a un cahier des charges qui peut s'y intégrer et, en fonction de l'adéquation entre l'objectif et le cahier des charges, le projet est lancé.

Si le réseau arrive à se développer, s'il se constitue de plus de 6 structures, le cahier des charges sera plus important.

L'Université travaille avec 5 autres établissements pour le moment. Les directeurs se connaissent, le travail en est facilité car la confiance qui y est associée permet de faire avancer le dossier plus facilement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

7.2 Création du D.U. « Du soin à l'accompagnement médicosocial dans les maladies rares neuro évolutives » - vote

Mme MALLET présente le DU qui est en lien avec la filière nationale de santé BRAIN-TEAM qui est une filière qui regroupe les acteurs pour la prise en charge des maladies rares du système nerveux central et toutes les pathologies liées. Ce DU qui est proposé par la Faculté de santé, apporte des connaissances supplémentaires au cadre des centres de référence et toutes les personnes de santé médicale comme médecin ou psychologue.

(Cf. diapo).

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 17h40.

Christian ROBLÉDO

Le Président de l'Université d'Angers

Françoise GROLLEAU

La première Vice-présidente du Conseil d'administration

6. ANNEXE : Diaporama de la séance du 28 septembre 2022